



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline TONOT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Pôle d'Economie Solidaire 21 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 - Subvention 2023

Le PES 21 a pour objet d'animer un espace d'accueil, d'accompagnement et de suivi de la création d'activités. Il s'affirme comme lieu d'échanges, de créativité et de construction qui développe une nouvelle manière d'entreprendre. Il accompagne les associations dans leur organisation interne, leur développement, la formalisation de leur projet associatif, le montage de projets, le modèle économique et la recherche de financements. Il contribue ainsi à une mission d'intérêt général et participe ainsi à une mission d'intérêt général.

Par délibérations du 17 juin 2021 et du 30 juin 2021, le Conseil municipal et le Bureau métropolitain ont respectivement approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le PES 21 pour la période 2021-2022.

Cette convention et ses avenants 1 et 2 prévoient le versement, à l'association, par la Ville et Dijon Métropole, de plusieurs subventions destinées à soutenir ses activités.

Dijon Métropole et la Ville de Dijon souhaitent continuer à soutenir les associations locales et développer les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire en proposant de conclure une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour la période 2023 – 2025 annexée à la présente délibération.

La convention prévoit la réalisation de 5 actions annexées à la CPOM 2023 - 2025.

- Action 1 : le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Action 2 : Osez Entreprendre Autrement
- Action 3 : l'animation du réseau d'acteurs de l'ESS et de la feuille de route métropolitaine
- Action 4 : le Mois de l'ESS
- Action 5 : l'appui aux projets associatifs dans le cadre du Centre de Ressources de la Vie Associative

Afin d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans la convention, le PES sollicite :

Dijon Métropole :

Année	Montant prévisionnel total de la subvention			
	Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)	Osez entreprendre autrement	Animation du réseau des acteurs de l'ESS et de la feuille de route	TOTAL
2023	9 000 €	3 000 €	6 000 €	18 000 €
2024	9 000 €	3 000 €	6 000 €	18 000 €
2025	9 000 €	3 000 €	6 000 €	18 000 €

La Ville de Dijon :

Année	Montant prévisionnel total de la subvention au titre du droit commun		
	Mois de l'ESS	Centre de Ressources de la Vie Associative	TOTAL
2023	4 000 €	8 000 €	12 000 €
2024	4 000 €	8 000 €	12 000 €

2025	4 000 €	8 000 €	12 000 €
------	---------	---------	----------

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la CPOM 2023 -2025 annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2023 de 18 000 € ;
- **de prélever** les sommes susvisées sur le budget 2023.

SCRUTIN POUR : 36 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN